

N° 12
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

9 novembre 2017

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole
relatif à la convention pour la répression d'actes illicites
contre la sécurité de la navigation maritime et du protocole
relatif au protocole pour la répression d'actes illicites
contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental*
(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi,
adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la
procédure accélérée, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale : (15e législ.) : **14, 110** et T.A. **14**.

Sénat : **705** (2016-2017), **49** et **50** (2017-2018).

Article 1^{er}

Est autorisée la ratification du protocole relatif à la convention pour la répression d'actes illicites contre la sécurité de la navigation maritime, fait à Londres le 14 octobre 2005, signé par la France le 14 février 2006, et dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2

Est autorisée la ratification du protocole relatif au protocole pour la répression d'actes illicites contre la sécurité des plates-formes fixes situées sur le plateau continental, fait à Londres le 14 octobre 2005, signé par la France le 14 février 2006, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 9 novembre 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 14 (AN, 15^e législ.).